



SOMMAIRE

Mots d'ouverture

Index des sigles et abréviations

Résumé exécutif

Introduction

Résultats chiffrés de l'ICF en 2023

- 1. Protection et Restauration des Forêts
 - 1.1. Actions de protection et de restauration des forêts
 - 1.2. Procédure de vérification des alertes de déforestation
 - 1.3. Collaborations entre le secteur public et le secteur privé pour la conservation et la gestion des paysages forestiers
 - 1.3.1. Développement des projets collaboratifs de l'ICF dans les paysages de Yapo-Abbé et de Bossematié
 - 1.3.2. Autres initiatives de collaboration public-privé
- 2. Agroforesterie et production durable
 - 2.1. Adoption des pratiques agroforestières et climato-intelligentes
 - 2.2. Cartographie de la chaine d'approvisionnement et traçabilité
- 3. Engagement des communautés et inclusion sociale
- 4. Gouvernance de l'ICF en 2023
 - 4.1. Principales décisions du Comité Technique
 - 4.2. Participation au SARA 2023 et à la COP 28
- 5. Perspectives

Conclusion



MOTS D'OUVERTURE



LAURENT TCHAGBA

Ministre des Eaux et Forêts, Président du Comité de Pilotage de l'Initiative Cacao et Forêts

Depuis la signature du Cadre d'Action Commune (CAC) de l'initiative Cacao et Forêts (ICF) le 16 novembre 2017, à Bonn, en Allemagne, la Côte d'Ivoire mène des actions visant à mettre fin à la déforestation imputable à la cacao-culture

Plusieurs activités ont été réalisées et d'autres sont en cours de mise en œuvre dans le cadre du plan d'actions 2022-2025 de la deuxième phase de l'ICF. L'année 2023 qui s'inscrit pleinement dans le contexte de ce plan d'actions, vise non seulement à consolider les acquis de la phase pilote de l'initiative, mais également à accroitre l'impact des actions initiées par l'ensemble des membres signataires du CAC de l'ICF.

L'un des acquis majeurs de l'ICF, en tant que plateforme de partenariat public-privé, est le cadre de dialogue qu'elle a créé entre l'ensemble des acteurs des secteurs du cacao et de la forêt sur les thématiques clés de la durabilité du cacao et des investissements réalisés. Cependant, beaucoup reste à faire et des efforts doivent être consentis par tous les signataires pour la mobilisation des ressources financières requises dans la mise en

Par ailleurs, deux défis majeurs initiaux de l'ICF sont en train d'être levés. Il s'agit, d'une part, de l'opérationnalisation du Système national unifié de traçabilité du cacao qui est en cours de test et de déploiement sur le territoire national et, d'autre part, de l'opérationnalisation du système national de suivi spatial des forêts et d'alerte précoce de la déforestation dont le processus a été initié dans le cadre de la Stratégie nationale du cacao durable. Ces deux instruments sont nécessaires à la satisfaction des exigences du nouveau règlement de l'Union Européenne sur la déforestation importée.

Je salue l'engagement de toutes les parties prenantes de l'ICF et les encourage à conjuguer leurs efforts, aux côtés du Gouvernement lvoirien et des partenaires techniques et financiers, en vue de promouvoir une économie cacaoyère durable, respectueuse de l'environnement et qui préserve le patrimoine forestier. Et cela, à travers des activités et projets qui concourent à la mise en œuvre réussie du plan d'actions 2022-2025 de l'ICF.

En outre, j'exhorte les membres de l'Initiative à maintenir et à rendre plus dynamique la plateforme que constitue l'ICF afin qu'elle demeure un espace de dialogue privilégié entre les principales parties prenantes sur les thématiques clés de la durabilité du cacao. Ces thématiques incluent notamment la lutte contre la déforestation ainsi que des sujets d'actualité tels que l'agroforesterie, la traçabilité, le système de suivi satellitaire des forêts et le règlement de l'Union Européenne sur la déforestation importée.

La collaboration des membres de l'ICF permettra à la Côte d'Ivoire et aux partenaires



CHRIS VINCENT

Président de la Fondation Mondiale du Cacao

" En tant que plus grand partenariat public-privé dans le secteur du cacao, l'Initiative Cacao & Forêts (ICF) représente une approche révolutionnaire visant à résoudre les défis systémiques de la déforestation liée au cacao et à la restauration des forêts dégradées. La World Cocoa Foundation (WCF) et nos membres signataires dans l'industrie du cacao et du chocolat sont fiers de collaborer avec des partenaires gouvernementaux, tel que le Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, et des leaders des communautés productrices de cacao pour relever ces défis.

Grâce à cette collaboration, nous avons pu accomplir des réalisations importantes l'année dernière, en Côte d'Ivoire. Pour intégrer une gestion durable des terres et la conservation à travers divers écosystèmes, nous avons adopté une approche paysagère axée sur l'action collective qui permettra d'obtenir des résultats tangibles pour des objectifs écologiques, économiques et sociaux, en dirigeant des financements vers des zones actuellement mal desservies.

Grâce aux efforts des partenaires de l'ICF, l'une des six zones prioritaires de l'ICF - la Forêt Classée de Cavally - a été promue au statut de réserve naturelle, renforçant ainsi son statut de conservation.

Les travaux ont commencé dans deux zones prioritaires de l'ICF, les paysages de Yapo-Abbé et de Bossématié, où des évaluations complètes de l'utilisation des terres, l'engagement des parties prenantes et des études de base ont été lancés. Ces travaux seront finalisés d'ici la fin de l'année 2024 et conduiront à des plans d'investissement réalistes, axés sur l'impact et inclusifs pour ces paysages. En outre. la WCF, en collaboration avec ses partenaires de Wageningen University & Research (WUR), le Royal Tropical Institute (KIT), la Coopération Allemande au Développement (GIZ) et la Plateforme Suisse pour le Cacao Durable (SWISSCO) testera sur le terrain la méthodologie de l'Étude des Revenus des Ménages Cacaoyers (CHIS). La méthodologie CHIS est une nouvelle norme pour mesurer les revenus des ménages cacaovers et c'est la première fois qu'il y aura une méthodologie commune, standardisée et sectorielle qui garantira que les données d'impact de tout le secteur puissent être agrégées et comparées.

Les entreprises signataires ont poursuivi leurs investissements liés à l'ICF. De 2021 à 2023. elles ont investi 197 millions de dollars en Côte d'Ivoire dans des projets soutenant les objectifs de l'ICF, 82 % des chaînes d'approvisionnement directes de ces entreprises sont désormais tracables au niveau de la parcelle dans le pays et, au cours de l'année écoulée, 600 000 agriculteurs ivoiriens ont recu une assistance technique pour professionnaliser et optimiser les pratiques de culture du cação. Au cours de l'année, les agriculteurs ont développé 114 000 hectares d'agroforesterie cacaoyère grâce au soutien lié à l'ICF et, séparément, pour augmenter la couverture forestière. 763 000 arbres ont été distribués pour des efforts de restauration hors plantation de cacao.

À l'avenir, le partenariat ICF permettra au secteur de progresser davantage sur les questions cruciales de la protection et de la restauration des forêts, tout en renforçant les moyens de subsistance des agriculteurs et en améliorant la résilience de la chaîne d'approvisionnement en cacao. La WCF se réjouit de continuer à travailler avec nos partenaires pour favoriser ces progrès."



DAAN WENSING

Directeur Général de IDH

Alors que la sixième année de mise en œuvre de l'Initiative Cacao & Forêts se poursuit, nous sommes à mi-parcours de la seconde phase. Ce rapport présente un résumé des actions collectives menées en 2023, soulignant les efforts et les progrès réalisés. À ce stade, il est important de prendre un moment pour féliciter les nombreux acteurs qui travaillent ensemble pour atteindre les objectifs de cette initiative. Les partenaires gouvernementaux tels que le Ministère des Eaux et Forêts, Le Conseil du Café et du Cacao, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, la SODEFOR et l'OIPR ont travaillé de concert avec les entreprises du cacao et du chocolat ainsi qu'avec les organisations de la société civile pour des investissements collectifs dans la protection des forêts et la production durable de cacao. Félicitations à tous ces acteurs. Bien que le travail accompli soit notable, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre notre objectif.

IDH continue de promouvoir des mesures proactives pour contribuer à la protection des forêts et à la production durable de cacao. Pour ce faire, IDH a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat Permanent de l'initiative afin de mettre en œuvre une phase pilote de la procédure de gestion des alertes de déforestation dans les zones prioritaires de l'ICF.

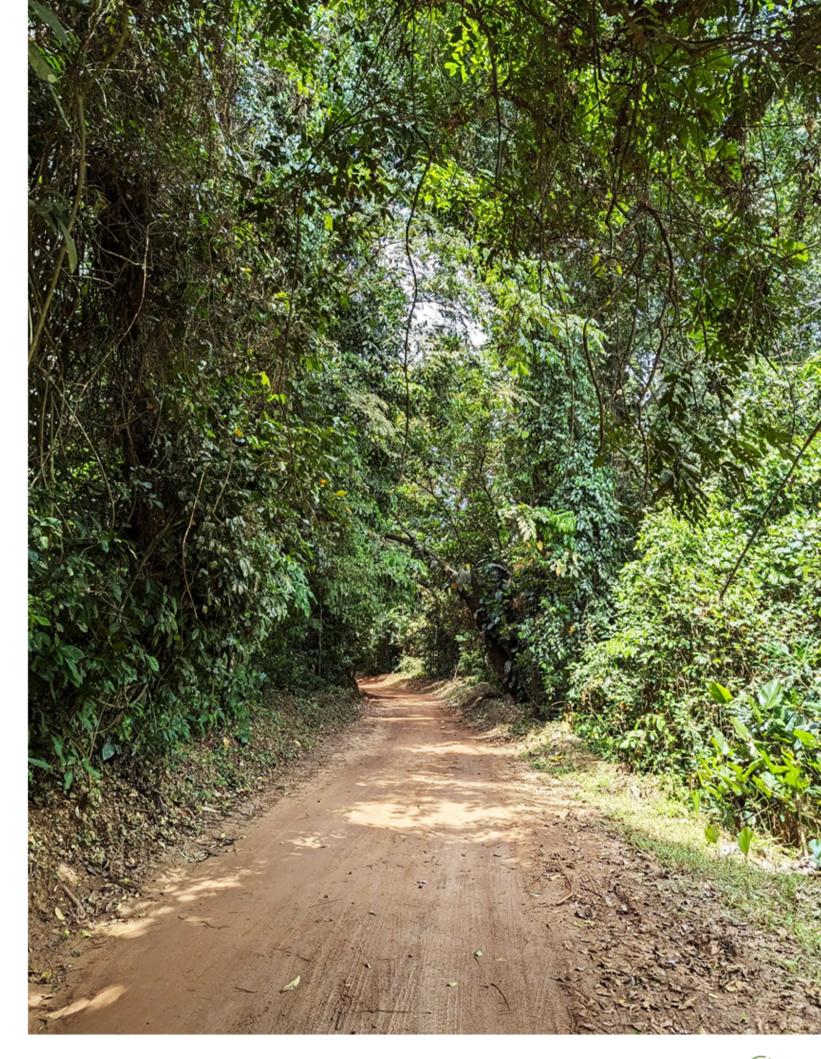
Cette phase pilote nous a permis de tester la procédure de gestion des alertes devant être utilisée au niveau national dans le cadre du système national de surveillance des forêts.

Elle nous a également permis de renforcer les capacités techniques et matérielles des institutions responsables de la gestion des forêts au niveau national. Les lecons tirées de cette phase pilote seront essentielles pour la mise en place effective du système national de surveillance des forêts.

Pour cette seconde phase de l'initiative, le suivi et l'évaluation des progrès et des actions constituent l'un des défis majeurs. Il est nécessaire de disposer d'un cadre de suivi et d'évaluation efficace et approprié, permettant de mieux suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce partenariat public-privé qu'est l'ICF. Ainsi, IDH soutient le secrétariat de l'initiative dans l'élaboration de son cadre de suivi et évaluation qui permettra in fine d'évaluer l'impact réel de l'initiative sur les questions liées à la déforestation et la pratique durable de l'agriculture. Les signataires de l'ICF pourront alors non seulement démontrer leurs réalisations aux parties prenantes, mais aussi contribuer à identifier les domaines à améliorer. En nous appuyant sur une compréhension commune qui découle de l'analyse des données, nous pourrons encourager l'innovation et l'adaptabilité dans la transformation du secteur du cacao, en restant à l'affût des tendances et des défis émergents afin de traiter efficacement les questions de durabilité en constante évolution.

L'ICF repose sur des efforts de collaboration, et il est essentiel que les acteurs du secteur privé se connectent aux politiques publiques telles que l'EUDR et l'ARS1000, et bientôt la CS3D, qui prônent la diligence raisonnable et une responsabilité partagée tout au long de la chaîne de valeur. Ces politiques contribueront à la durabilité du secteur cacao grâce à une traçabilité à 100 % et à une surveillance collective des forêts. En effet, les engagements de l'ICF vont au-delà du respect de la diligence raisonnable, ils représentent également une opportunité de tirer parti de ces politiques et de démontrer comment elles peuvent soutenir les efforts pour des actions collectives.

En tant qu'agent de changement collaboratif, IDH promeut une plus grande inclusivité afin de tirer parti de solutions durables qui peuvent accélérer l'amélioration des revenus des producteurs. l'adoption de meilleures pratiques environnementales et l'égalité des sexes pour tous dans la chaine de valeur cacao en Côte d'Ivoire. Nous espérons que l'ICF continuera à contribuer à l'atteinte de ces objectifs.



INDEX DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

ARS 1000 : Norme Africaine pour le cacao durable

COP Conférence des Parties

COTECH Comité Technique

ONG : Organisation Non Gouvernementale

: Réglementation sur la Déforestation et la Dégradation des forêts de l'Union **RDUE**

Européenne

: Systèmes d'Information Géographique SIG

WCF : Fondation Mondiale du Cacao

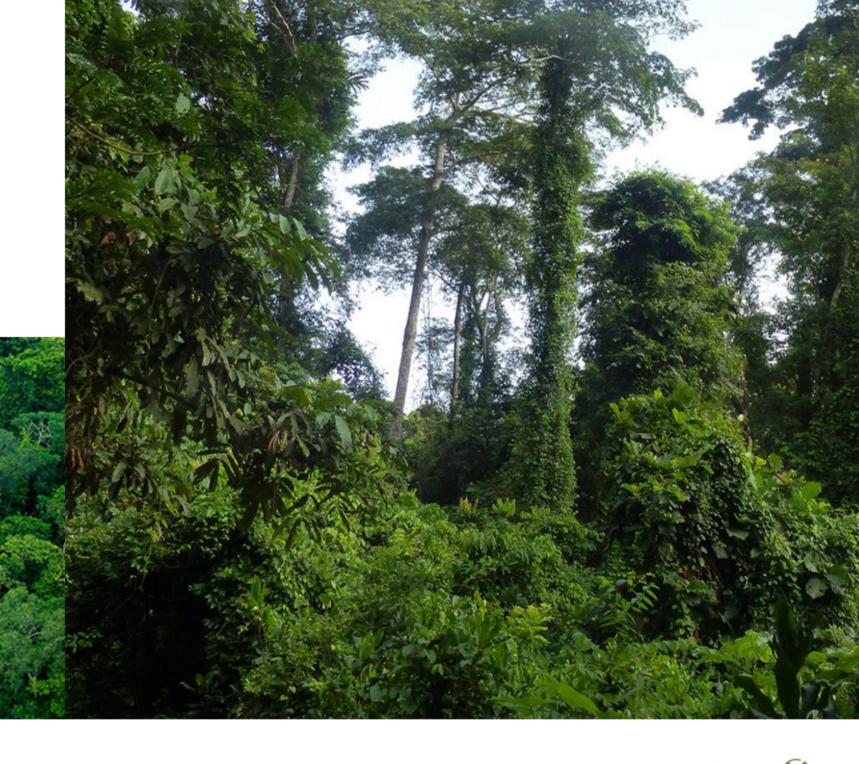
ICF : Initiative Cacao et Forêts

: Ministère des Eaux et Forêts MINEF

PPP : Partenariat Public-Privé

: Réduction des Émissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la REDD+

Dégradation des Forêts



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2023, l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) a continué à jouer un rôle essentiel dans la protection des forêts et la promotion d'une production durable de cacao en Côte d'Ivoire. Grâce à la collaboration renforcée entre le gouvernement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, des avancées significatives ont été réalisées pour atteindre les objectifs de conservation et de restauration des forêts dans les zones d'intervention de l'ICF, tout en soutenant les moyens de subsistance des producteurs de cacao.

L'année 2023 a été marquée par le développement significatif de Partenariats Public-Privé en faveur de la protection, la réhabilitation et l'extension des forêts. Pour suivre ces efforts, le Gouvernement Ivoirien a validé en 2023, le cahier de charges pour le développement d'un système national de suivi spatial des forêts et d'alerte précoce à la déforestation. Afin de faciliter sa mise en œuvre et son déploiement, l'ICF a initié une phase pilote pour tester de manière pratique la procédure de gestion et de vérification des alertes de déforestation sur le terrain, avec un focus sur les six paysages prioritaires de l'ICF.

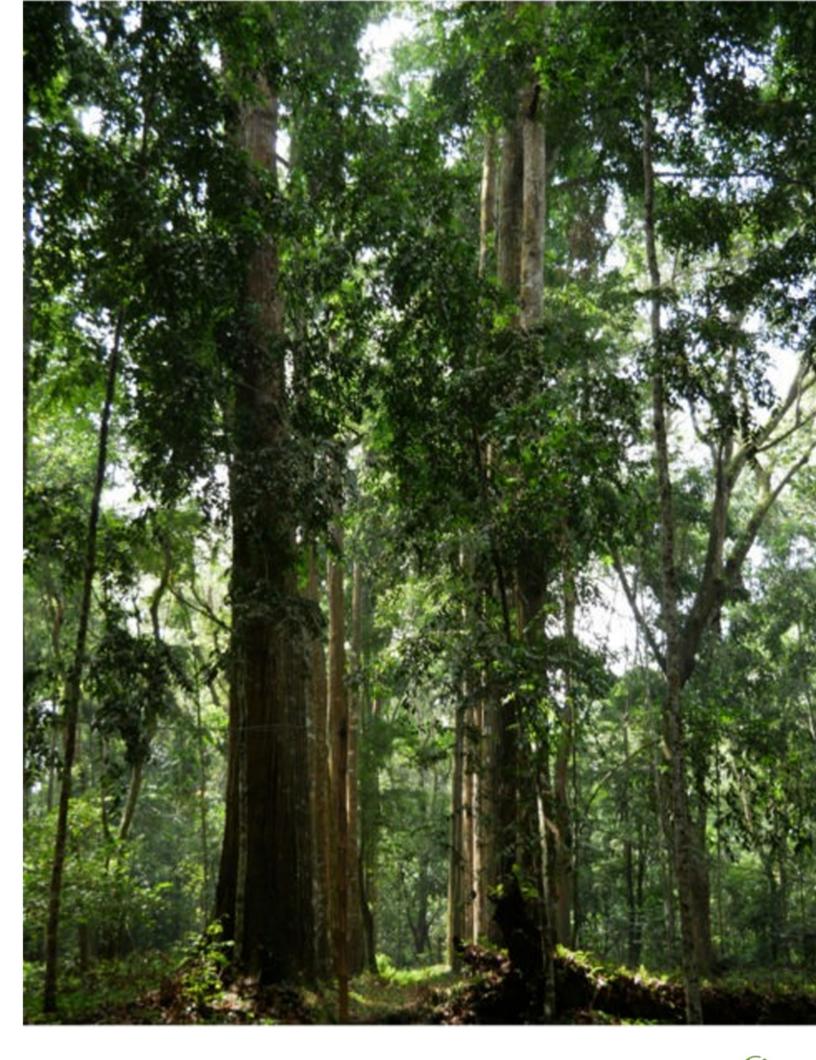
Une avancée majeure a été faite en matière de contribution à la reforestation à travers la distribution de 6 457 107 plants forestiers aux producteurs par les membres de l'ICF. En outre, la Côte d'Ivoire a enregistré une évolution significative en adoptant la mise en place d'un système national de traçabilité unifié. Dans cette perspective, les efforts conjugués des membres de l'ICF ont permis d'obtenir 82% de cacao traçable dans la chaine d'approvisionnement des compagnies du cacao.

Les actions de l'ICF ont également porté une attention particulière au renforcement des droits et du bien-être des communautés locales. Les producteurs de cacao ont bénéficié de formations sur les pratiques agricoles durables et ont été soutenus par des programmes économiques et sociaux visant à diversifier leurs sources de revenus, améliorer leur résilience face aux changements climatiques et garantir un développement inclusif et durable. De plus, plusieurs projets d'inclusion et d'engagement communautaire ont été mis en

œuvre avec 137 458 femmes et jeunes bénéficiaires desdits programmes.

Enfin, l'ICF, continue à travers ses actions, à renforcer la collaboration entre les signataires du Cadre d'Action Commune et tous les autres acteurs des filières cacao et forêt.





INTRODUCTION

Depuis son indépendance, la Côte d'Ivoire a bâti son développement économique principalement sur l'agriculture, notamment la cacaoculture. En tant que premier producteur mondial de cacao, ce secteur reste le pilier central de la croissance économique du pays, contribuant à environ 15 % du PIB et générant plus de 40 % des recettes d'exportation. Cependant, cette expansion économique a eu un impact significatif sur le patrimoine forestier du pays.

Au fil des décennies, la couverture forestière ivoirienne a drastiquement diminué, passant de 16 millions d'hectares en 1900 à seulement 2.97 millions d'hectares en 2020, marquant une perte de plus de 80 %. La déforestation rapide et l'expansion agricole ont laissé place à une mosaïque de forêts secondaires, de plantations, de cultures vivrières et de terres en friche.

Face à cette situation, l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) a été lancée avec pour objectif de mettre fin à la déforestation liée à la production de cacao et de promouvoir la protection et la restauration des forêts. Le Cadre d'Action Commune (CAC) constitue le socle de cette initiative structurant l'accord de toutes les parties prenantes autour de huit engagements clés :

- 1. Interdire et prévenir les activités de la filière du cacao qui causent ou contribuent à la poursuite de la déforestation ou dégradation des Parcs Nationaux et Réserves, Forêts Classées et forêts du domaine forestier protégé (domaine rural);
- 2. Respecter les droits des producteurs de cacao, en particulier au travers de l'identification et la réduction des risques sociaux et de la mise en œuvre progressive des actions afin de minimiser les impacts préjudiciables potentiels sur les aspects sociaux et économiques :
- 3. Promouvoir la restauration efficace et la conservation sur le long terme des parcs nationaux et réserves ainsi que des forêts classées ;

- 4. Renforcer la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif final l'obtention d'une tracabilité totale jusqu'au niveau de la planta-
- 5. Mettre en œuvre des actions tangibles et objectifs assortis de délais précis sur la base de données fiables, de méthodologies robustes et crédibles, de consultations de parties prenantes et d'un calendrier réaliste :
- 6. Mettre en œuvre les actions adoptées dans le contexte d'une approche territoriale plus vaste. en créant des liens forts avec des initiatives similaires sur d'autres productions agricoles, et en s'alignant pleinement sur la stratégie nationale REDD+ et les autres stratégies et plans nationaux perti-
- 7. Travailler de concert à la mise en œuvre des actions du Cadre ainsi qu'à la mobilisation des ressources financières et de l'expertise technique requises, entre autres via un processus d'engagement continu des parties prenantes autour d'un dialogue sur les questions clés, le développement d'un plan efficace de mise en œuvre, et les actions conjointes de partage des enseignements et des connaissances afin de renforcer les capacités institutionnelles: et
- 8. Fournir un suivi et un reporting efficaces sur les progrès réalisés au niveau des engagements et actions afin d'assurer transparence et responsabili-

Les activités réalisées en 2023 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2022-2025 de l'ICF. Ce rapport présente les actions menées, les résultats obtenus ainsi que les priorités pour l'avenir, en mettant un accent particulier sur la collaboration multisectorielle pour atteindre les objectifs de l'Initiative.







RAPPORT ANNUEL INITIATIVE CACAO ET FORÊTS 2023 13

RÉSUTATS CHIFFRÉS DE L'ICF EN 2023

1.Protection et restauration des forêts



58 773 hectares de reboisement

7 132 hectares de réserves forestières et forêts classées restaurées



29 conventions de partenariats public-privé signées pour la gestion durable de forêts, couvrant 29 forêts classées.

2.Agroforesterie et Production Durable



114 213 hectares de parcelles cacaoyères converties en parcelles agroforestières.



6 457 107 plants d'arbres distribués pour être plantés dans les exploitations agricoles



82% du cacao sourcé de manière directe est tracable de la plantation au premier point d'achat



65 604 producteurs appliquant l'agroforesterie



275 761 producteurs sensibilisés sur le nouveau code forestier, l'application de la loi, la protection et la restauration des forêts.



610 931 producteurs ont bénéficié d'une assistance technique pour professionnaliser et optimiser les pratiques de culture du cacao.



53 987 producteurs recevant des incitations pour protéger et restaurer les forêts et/ou adopter l'agroforesterie à travers les paiements pour services environnementaux.



3.Inclusion sociale et engagement communautaire



17 812 personnes ont participé à des projets et activités axés sur la jeunesse



138 499 personnes ont bénéficié d'une assistance technique pour développer des activités génératrices de revenus.



6 359 associations villageoises d'épargne et de crédits ont été mises en place, bénéficiant à 157 125 personnes.



119 646 femmes ont participé à des projets et activités d'autonomisation des femmes

198 communautés ont été impliquées activement dans des programmes actifs de restauration et de protection des forêts.









PROTECTION ET RESTAURATION DES FORÊTS

1.1. Actions de protection et de restauration des forêts

En 2023, l'ICF a poursuivi ses efforts en matière de protection et de restauration des forêts en Côte d'Ivoire. Ces efforts ont permis la réduction du taux de déforestation dans certaines zones prioritaires, telles que la réserve naturelle du Cavally (ex-forêt classée du Cavally), où ce taux est passé de 6 % en 2018 à 0,7 % en 2022, pour atteindre 0,27 % en 2023.

La pression démographique, combinée à des conflits fonciers et à l'exploitation illégale du bois entraînent une exploitation non durable des ressources forestières par les communautés locales. De plus, les pratiques culturales extensives utilisées par les communautés accentuent la dégradation des forêts et des écosystèmes.

Face à cette situation, l'ICF et ses partenaires ont mis en œuvre des actions notamment, la promotion de pratiques agricoles durables, l'amélioration de la gouvernance forestière et le renforcement de l'application des lois forestières. En 2023, plusieurs décrets ont été adoptés pour renforcer la gestion durable des forêts et la préservation de la biodiversité forestière, notamment les décrets portant création de l'Agro-forêt de Scio, de la Haute-Dodo, de Rapides-Grah et de la Réserve Naturelle de Cavally.

Des actions significatives ont permis le reboisement de 58 773 hectares par les partenaires de l'ICF. 7 132 hectares de forêts classées et de réserves naturelles ont été restaurés à travers des processus de reboisements et de régénération naturelle.



Au cours de l'année 2023, 275 761 producteurs ont été formés aux nouvelles exigences du code forestier, à l'application des lois en matière de protection et de restauration des forêts afin de promouvoir une gestion participative et inclusive de ces forêts.



1.2. Procédure de vérification des alertes de déforestation

Le Gouvernement ivoirien, le secteur privé et les PTFs ont engagé des échanges depuis quelques années pour le développement d'un système national de suivi spatial des forêts et d'alerte précoce à la déforestation pour le suivi de l'évolution de la dynamique forestière au niveau national. Le cahier des charges pour le développement de ce système a été validé en 2023.

Dans le cadre des priorités, l'ICF a initié, en 2023, un projet pilote pour tester de manière pratique la procédure de gestion et de vérification des alertes de déforestation sur le terrain, avec un focus sur les six paysages prioritaires de l'ICF. Ce projet a été réalisé conformément aux exigences du cahier des charges validé du système national de suivi des forêts qui décrit les caractéristiques techniques.

La mission a permis aux parties prenantes en charge des vérifications dans le domaine rural, les forêts classées et les Parcs Nationaux et Réserves d'avoir un aperçu des attentes et contraintes du système national dans la mise en œuvre de la procédure de vérification des alertes de déforestation sur le terrain.

3 592 points d'alerte générées par des plateformes satellitaires existantes dans les paysages prioritaires de l'ICF ont été analysés par photo-interprétation à l'aide d'images satellitaires de haute précision. 887 points d'alerte ont été vérifiés sur le terrain par 10 points focaux des structures techniques en charge de la forêt, à savoir les services du MINEF, de la SODEFOR et l'OIPR.

Le projet a également permis de renforcer les capacités des agents du MINEF, de la SODE-FOR et l'OIPR sur les outils SIG et applications embarquées utilisés pour la collecte des données sur le terrain

Les principales recommandations comprennent l'appropriation par les parties prenantes de la procédure de vérification et l'adaptation des procédures internes, le renforcement des capacités techniques des agents forestiers des services du MINEF, de la SODEFOR et de l'OIPR sur les outils SIG et les outils de vérification des alertes précoces et l'équipement des services techniques en matériel adéquat pour assurer la fluidité de la chaîne de vérification des alertes de déforestation

1.3.Collaborations entre le secteur public et le secteur privé pour la conservation et la gestion durable des paysages forestiers

1.3.1.Développement des projets collaboratifs de l'ICF dans les paysages de Yapo-Abbé et de Bossématié

En 2023, à la suite de la sélection des paysages de Yapo-Abbé et de Bossematié pour démarrer les projets collaboratifs, une étude sur les causes de la déforestation selon une approche communautaire a été effectuée dans les paysages centrés sur les six forêts de l'ICF. Les résultats de cette étude permettront d'assurer une bonne communication sur ces zones, d'assurer une approche inclusive dans le développement des projets collaboratifs ICF et de garantir des synergies d'actions optimales. Des études supplémentaires seront réalisées en 2024 pour collecter les informations nécessaires au développement de notes conceptuelles des projets ICF dans ces deux paysages.

1.3.2. Autres initiatives de collaboration public-privé

En 2023, le gouvernement a continué à promouvoir la participation du secteur privé et les PTF pour renforcer la protection et la restauration des forêts en Côte d'Ivoire. Ainsi, 29 protocoles d'accord ont été signés entre le MINEF et le secteur privé visant l'aménagement durable de forêts classées.

Des efforts individuels et collectifs ont été enregistrés au cours de l'année 2023. Les différents partenaires de l'ICF ont intié des actions fortes et remarquées qui ont permis de contribuer significativement aux efforts de reforestation. Ces résultats, impactés positivement par la prise de textes règlementaires, sont propices aux investissements. Enfin, la validation d'un cahier des charges pour le développement d'un système national de suivi spatial des forêts et d'alerte précoce va permettre la mise en oeuvre et le suivi de protection et de restauration des forêts ivoiriennes.







AGROFORESTERIE ET PRODUCTION DURABLE

2.1. Adoption des pratiques agroforestières et climato-intelligentes

Au cours de l'année 2023, 610 931 producteurs ont bénéficié d'une assistance technique pour professionnaliser et optimiser les pratiques de culture du cacao à travers des formations sur les bonnes pratiques agricoles, la cacaoculture climato-intelligente et l'agroforesterie. Ces formations ont été dispensées conformément à la Norme ARS 1000 pour le cacao durable. La synergie d'actions des membres de l'ICF a permis de contribuer à la reforestation par l'agroforesterie en distribuant de 6 457 107 plants.

2.2. Cartographie de la chaine d'approvisionnement et traçabilité

En 2023, la Cote d'Ivoire a enregistré des avancées dans le développement du Système National Unifié de Traçabilité du Cacao. Le 13 septembre 2023, le gouvernement a pris le décret n°2023-723 instituant un Système National de Traçabilité du café-cacao afin de garantir la transparence et la vérifiabilité de l'origine du cacao, en s'assurant que sa production respecte les normes de durabilité. Après une phase pilote, le déploiement du système national de traçabilité est en cours chez les opérateurs agréés depuis décembre 2023.

682 837 exploitations agricoles ont été cartographiées dans la chaîne d'approvisionnement directe des entreprises en 2023. Le taux de traçabilité du cacao dans la chaine d'approvisionnement directes des entreprises signataires est de 82 %.

En 2023, plusieurs actions ont été entreprises en vue de favoriser l'adoption de la norme ARS 1000, dans l'objectif de garantir une production durable de cacao. Ces initiatives ont notamment inclus l'élaboration d'un guide d'opérationnalité ainsi que de documents techniques connexes, tels que le Guide des techniques d'agroforesterie. Ce cadre normatif a permis de consolider les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, renforçant ainsi les engagements en faveur de la durabilité dans le secteur cacaoyer.



RAPPORT ANNUEL INITIATIVE CACAO ET FORÊTS 2023 23 🕦 🔀



ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS ET INCLUSION SOCIALE

En 2023, l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) a intensifié ses efforts pour promouvoir l'autonomisation et l'inclusion sociale au sein des communautés productrices de cacao. Des programmes variés ont été mis en œuvre pour améliorer les conditions de vie des populations locales, lutter contre le travail des enfants, et assurer un développement durable et inclusif.

Les membres de l'ICF ont renforcé les capacités techniques des femmes et des jeunes en les intégrant activement dans des projets de développement. Plus de 119 646 femmes ont participé à des programmes d'autonomisation, leur offrant des formations sur les pratiques agricoles durables, des opportunités de microcrédit et et sur la gestion financière. De plus, 17 812 jeunes ont participé à des projets et activités axés sur la jeunesse pour leur autonomisation, incluant des formations professionnelles et des initiatives entrepreneuriales. Les membres de l'ICF ont facilité la création de groupes de soutien et de réseaux communautaires pour les femmes et les jeunes, encourageant ainsi l'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Les membres de l'ICF ont favorisé la participation active des communautés locales dans la gestion durable des ressources foretsières. En 2023, 198 communautés locales ont été impliqués dans des efforts de reboisement, participant ainsi directement à la protection et à la restauration des forêts.

L'année 2023 a été marquée par des efforts pour promouvoir l'autonomisation et l'inclusion sociale au sein des communautés productrices de cacao. A travers des PPP développés pour gérer durablement les forêts et les paysages, les femmes et les jeunes ont été impliqués dans la mise en œuvre de l'ICF. Ces actions visent à les rendre moins dépendantes des forêts en développement des activités vertes et autres activités génératrices de revenus pour les communautés riveraines des forêts ivoiriennes.









GOUVERNACE DE L'ICF EN 2023

Le cadre de gouvernance de l'ICF en Côte d'Ivoire comprend un comité de pilotage, un comité technique, un secrétariat permanent et un organe de suivi-évaluation.



Le Comité Technique est chargé de coordonner la mise en œuvre effective des actions définies dans le CAC, superviser les travaux des différents groupes de travail et valider leurs plans d'actions, faire des propositions reçues par le comité de pilotage et préparer les différentes réunions du comité de pilotage.

4.1. Principales décisions du Comité Technique

En 2023, le Comité Technique (COTECH) de l'ICF a tenu sa onzième réunion avec pour objectif de faire le point des progrès de la mise en œuvre des résolutions du Comité de Pilotage et de la mise en œuvre du plan d'action 2022-2025. Le Comité Technique a :

- approuvé les prochaines étapes du processus de développement des projets collaboratifs autour des forêts sélectionnées, à savoir : la collecte des données cartographiques et socio-économiques nécessaires à la finalisation de la délimitation des limites des deux paysages et des estimations de leurs potentiels totaux de conservation et de restauration auprès des parties prenantes (SODEFOR, OIPR, BNETD, autres). Il a également rassuré le Secrétariat Permanent de son soutien dans chacune de ces étapes et la suite du processus de la délimitation des limites des deux paysages et des estimations de leurs potentiels totaux de conservation et de restauration auprès des parties prenantes (SODE-FOR, OIPR, BNETD, autres). Il a également rassuré le Secrétariat Permanent de son soutien dans chacune de ces étapes et la suite du processus.

- entériné le processus d'opérationnalisation de la procédure de gestion des alertes de déforestation du MINEF.
- recommandé au Secrétariat Permanent d'organiser des ateliers de consultations des signataires, à commencer par les membres de la WCF, pour développer la nouvelle vision S&E l'ICF et s'aligner sur son mode opératoire et ensuite de présenter ladite vision, ses principes de base au Comité Technique.
- validé la proposition du Secrétariat Permanent d'organiser une visite terrain dans l'une des forêts prioritaires de l'ICF avant la prochaine réunion du Comité Technique.

4.2. Participation au SARA 2023 et à la COP 28

SARA 2023 : Gestion durable des paysages de Yapo-Abbé et Bossématié à travers des Partenariats Public-Privé (PPP).



Le 6 octobre 2023, l'Initiative Cocoa et Forêts (ICF) a organisé une session d'information et d'échanges lors du SARA 2023, sur les projets de partenariat public-privé (PPP) dans les paysages de Yapo-Abbé et Bossématié. Cet événement a réuni des représentants gouvernementaux, des ONG, des entreprises privées, et des organisations de la société civile, pour discuter des initiatives de conservation et de restauration dans ces paysages forestiers prioritaires.

Des progrès notables ont été réalisés, y compris la définition des limites des paysages, l'estimation des besoins en conservation et agroforesterie, et l'engagement des parties prenantes. Les prochaines étapes incluent la cartographie détaillée de l'occupation du sol, l'engagement des communautés locales, et la co-conception des projets pour 2024.

La session a permis de clarifier les objectifs, les progrès réalisés et les étapes futures, soulignant l'importance de la collaboration entre les acteurs pour atteindre les objectifs de conservation et de développement durable.

COP 28 : Engagement des acteurs internationaux sur les paysages de l'ICF en Côte d'Ivoire

Cet événement a permis de présenter les progrès accomplis lors de la première phase de l'ICF, ainsi les prochaines étapes de la deuxième phase. En particulier, le développement de projets de partenariats public-privé pour des investissements collectifs dans les paysages de Yapo-Abbé et de Bossématié. Des paysages prioritaires, centrés sur la Forêt Classée de Yapo-Abbé et la Réserve Naturelle de Bossématié, ont été identifiés pour des investissements collectifs en vue de leur conservation et de leur réhabilitation. Ces efforts sont soutenus par des partenariats public-privé qui impliquent les communautés locales

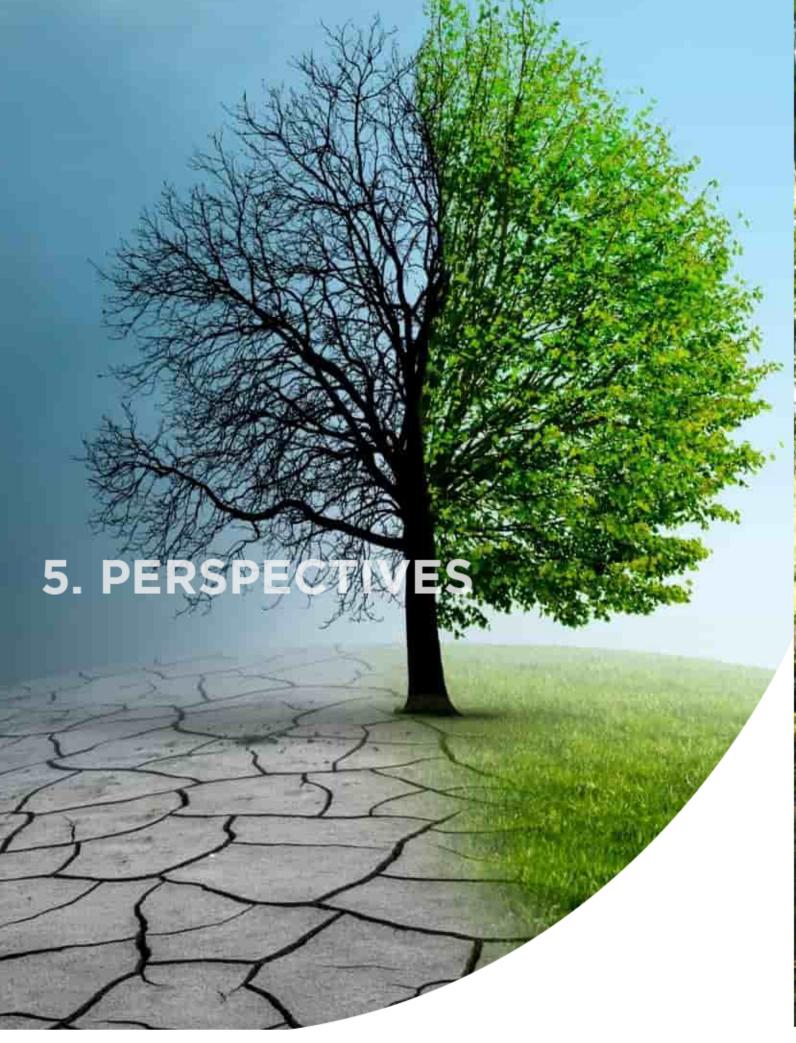
Lors de la COP 28, les signataires de la CAC de l'ICF ont réaffirmé leur engagement à renforcer ces partenariats, en explorant notamment des mécanismes innovants de financement, tels que les crédits carbone, pour soutenir ces initiatives. Le Ministre ivoirien des Eaux et Forêts, Monsieur Laurent Tchagba, a exprimé la détermination de la Côte d'Ivoire à promouvoir une culture du cacao durable, tout en découplant l'agriculture de la déforestation.

Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, Monsieur Laurent TCHAGBA, a exprimé la fierté de son pays d'être parmi les premiers signataires de cette initiative: « La promotion de la culture du cacao durable est possible en Côte d'Ivoire à travers le découplage agriculture et la déforestation. Nous y sommes résolument engagés. »

Daan Wensing, PDG d'IDH, a également souligné l'importance de la collaboration renforcée: « En termes de mobilisation des ressources, de mise en œuvre des plans et de progression des partenariats public-privé, l'implication directe des agriculteurs, des communautés et des autorités locales sera essentielle pour changer la vie des agriculteurs et l'avenir des forêts.»









PERSPECTIVES

Pour les années à venir, ICF envisage consolider et approfondir les acquis en encouragent le partenariat public-privé et la participation communautaire. A travers cette approche inclusive et participative des projets ICF, des solutions pourront être développées pour le bien-être des communautés locales.

A cet effet, des campagnes de sensibilisation et des programmes de formation seront intensifiés pour promouvoir une gestion durable et inclusive des paysages forestiers. L'ICF travaillera aussi à la mobilisation des ressources qui reste une préoccupation importante pour la mise en œuvre du plan d'action 2022-2025.





CONCLUSION

L'année 2023 a été marquée par des avancées en faveur de la protection des forêts et de la promotion d'une production de cacao durable en Côte d'Ivoire. Le renforcement des collaborations entre les secteurs public et privé, ainsi que l'implication accrue des communautés locales, ont permis d'obtenir des résultats significatifs.

Ces efforts ont conduit à des progrès, notamment en matière de reforestation des zones dégradées, de réhabilitation des paysages forestiers et de promotion d'une cacaoculture durable, résiliente aux effets du changement climatique et surtout traçable. Ces actions menées en 2023 jettent les bases d'une gestion plus résiliente et durable des ressources forestières et d'une promotion d'une cacaoculture exempt de déforestation en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs. l'année 2023 a démontré que des approches collaboratives et innovantes sont indispensables pour concilier développement économique et préservation de l'environnement, assurant ainsi un avenir durable pour les forêts ivoiriennes et les communautés qui en dépendent.

Alors que l'ICF se prépare pour les années à venir, l'engagement de toutes les parties prenantes est crucial pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action 2022-2025.





















